

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Courriel : [contact@marioncharzat.com](mailto:contact@marioncharzat.com) / numéro de téléphone : 06 66 60 55 43 / Entrepreneur individuel, 37-39 rue Dareau bâtiment B 75014 Paris / n° de SIREN : 920 115 250

- **Article 1. Présentation Générale**

Les présentes **Conditions Générales de Vente** (« CGV ») régissent les ventes de prestations de coaching proposées par la société Marion Charzat, à des consommateurs et à des professionnels.

La société Marion Charzat, entrepreneur individuel est une société active dans les prestations d'accompagnement en coaching à distance dont le siège social est situé 37-39 rue Dareau bâtiment B 75014 Paris.

Si vous souhaitez bénéficier d'informations supplémentaires, vous pouvez contacter Marion Charzat par courriel à l'adresse [contact@marioncharzat.com](mailto:contact@marioncharzat.com), par téléphone au 06 66 60 55 43 ou par courrier à l'adresse postale 37-39 rue Dareau bâtiment B 75014 Paris.

- **Article 2 - Définitions**

Pour les présentes conditions générales de vente, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

2.1 « **CGV** » : désignent les présentes Conditions Générales de Vente

2.2 « **Marion Charzat** » désigne la société Marion Charzat

2.3 « **Services de coaching** » : désignent l'ensemble des trois types de coachings proposés par Marion Charzat : (i) le coaching cadeau, (ii) le programme en ligne, (iii) le coaching personnalisé.

2.4 « **Programme en ligne** » : désigne le programme en ligne qui fait l'objet d'un paiement directement *via* le site internet

2.5 « **Programme personnalisé** » désigne le coaching personnalisé, payable après envoi d'un lien de paiement par Marion Charzat au Participant.

2.6 « **Programmes** » : désigne le Programme en ligne et le Programme personnalisé

2.7 « **Parties** » : désignent le Participant ayant souscrit aux Programmes et Marion Charzat

2.8 « **Partie** » : désigne le Participant à l'un des Programmes ou Marion Charzat

2.9 « **Site** » : désigne le site <http://marioncharzat.com>, site composé d'une présentation des différents Services de coaching et d'un lien de paiement pour le Programme en ligne, de témoignages clients, d'une page blog et d'une page contact

2.10 « **Participant** » ou « **Participants** » : désignent les consommateurs ou professionnels souscrivant à l'un des Programmes proposés par Marion Charzat

2.11 « **Groupe Télégram** » : désigne le groupe télégram auquel ont accès les Participants dans le cadre du coaching cadeau ou du Programme en ligne

2.12 « **Canal Télégram** » : désigne le canal télégram auquel ont accès les Participants dans le cadre de la souscription au Programme personnalisé

2.13 « **Communauté** » : désigne la communauté « Work Alive » dans son ensemble, les Participants pouvant avoir souscrit à l'un ou plusieurs des Services de coaching proposés par Marion Charzat

2.14 « **Données personnelles** » : désignent les données à caractère personnel telles que définies par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **RGPD** »)

2.15 « **CNIL** » : désigne la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

2.16 « **Souscription** » : désigne la Souscription aux Programmes via le paiement

2.17 « **Plateforme** » : désigne la Plateforme composée de différentes vidéos ressources accessibles aux Participants à la suite de leur Souscription. Le terme désigne à la fois la Plateforme accessible via le Programme en ligne que le Programme personnalisé

2.18 « **Professionnel** » : désigne tout Professionnel au sens du code de la consommation

- **Article 3 - Objet et Champ d'Application**

Les Services de coaching proposés par Marion Charzat et décrits sur le Site sont les suivants :

(i) Coaching cadeau (tribu Work Alive) via un espace gratuit sur Télégram avec de nombreuses ressources (audios hebdomadaires, espace d'échange, mini-défis, masterclass gratuites) ;

(ii) Coaching en ligne (cercle Work Alive) composé de 4 modules accessibles par les Participants inscrit via la Plateforme et de 5 masterclass collectives avec également un Groupe Télégram pour échanger ;

(iii) Coaching personnalisé (Work alive l'immersion) composé de 12 séances de coaching de 1h + 1 séance de bilan, un accès à la Plateforme, un accès à un Canal Télégram et des bonus personnalisés.

Ainsi, les trois Services de coaching permettent aux Participants de bénéficier d'un accès au réseau social Télégram. Le Coaching cadeau et le Coaching en ligne permettent de bénéficier d'un accès de « groupe » pour pouvoir échanger avec d'autres membres de la Communauté tandis que le Coaching personnalisé permet de bénéficier d'un accès à un canal privé avec la coach.

Marion Charzat peut également proposer des ateliers de coaching personnalisés plus courts lorsqu'un besoin client est identifié.

La description des Services de coaching ci-dessus est proposée à titre informatif. Les Services auxquels le Client a souscrit sont décrits sur le Site.

Les présentes CGV ont pour objet de définir le cadre résultant de la vente des Services de coaching décrit ci-dessus et précisément de la vente des Programmes via le site internet ou via le lien de paiement envoyé par Marion Charzat aux Participants.

Les CGV entrent en vigueur dès leur publication sur le Site. En s'inscrivant à un Programme, le Participant les accepte entièrement et sans réserve. Marion Charzat se réserve le droit de modifier les CGV sans information préalable. Toute modification prendra effet dès sa publication sur le Site et sera applicable à toute nouvelle Souscription. Les Souscriptions déjà effectuées restent soumises aux anciennes CGV. Dans le cas où une clause contractuelle venait à être frappée de nullité, celle-ci n'entraînerait pas la nullité des CGV. De même, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par Marion Charzat ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets. Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée par courriel à l'adresse : [contact@marioncharzat.com](mailto:contact@marioncharzat.com).

- **Article 4. Accord Contractuel**

L'acceptation des CGV par le Participant vaut accord contractuel. Cet accord se substitue à toute autre entente ou discussion écrite ou verbale entre Marion Charzat et le Participant. En signant les présentes CGV parallèlement à la Souscription du Programme, le Participant déclare avoir pris préalablement connaissance des CGV et les avoir validées.

- **Article 5. Description des Programmes**

## **5.1. Description du Coaching cadeau**

Le Coaching cadeau a vocation à rassembler les membres de la Communauté dans un espace chaleureux. Les membres de la Communauté pourront bénéficier d'un accès à un Groupe Télégram pour bénéficier (i) d'audios hebdomadaires, (ii) d'un espace d'échange où les Participants seront libres d'échanger leurs idées/recommandations/partages d'expériences, (iii) de mini-défis, (iv) de masterclass gratuites sur des thématiques variées sur la plateforme Zoom.

Le Coaching cadeau est gratuit et aucune contrepartie n'est demandé aux Participants.

Les Participants s'engagent à respecter les règles de bienséance, de contribuer à instaurer un cadre bienveillant et chaleureux et s'empêchent de formuler toute provocation à la discrimination, propos diffamatoire ou injure conformément aux obligations mentionnées à l'article 9 ci-dessous.

## **5.2 Description du Programme en ligne (Coaching en ligne)**

### **5.2.1 Déroulé du Programme**

Le Coaching en ligne s'effectue via la Plateforme. Ainsi, à la suite de la Souscription au Programme par le Participant, ce dernier reçoit un lien vers la Plateforme avec son identifiant. Il est ensuite invité à configurer un nouveau mot de passe. Dans le cadre du Programme, le Participant a accès à quatre modules :

- (i) le 1<sup>er</sup> module « Rallumer l'étincelle de qui tu es » composé de 4 chapitres ;
- (ii) Le 2<sup>ème</sup> module « Sonder l'obscurité qui t'entoure et a affaibli ta lumière » composé de 4 chapitres ;
- (iii) Le 3<sup>ème</sup> module « Raviver la flamme dans ton travaille » composé de 4 chapitres ;
- (iv) Le 4<sup>ème</sup> module « Que la flamme se transforme en feu » composé de 4 chapitres.

Les modules sont composés d'exercices avec une vidéo explicatives, laquelle dure entre 15 et 30 minutes et un PDF téléchargeable permettant aux Participants qui le souhaitent d'effectuer l'exercice en ligne. D'autres ressources « pour aller plus loin » sont ajoutées à chaque module. Chaque module se clôture par une Masterclass et par une conclusion.

Le Programme est agrémenté de surprises (ressources audios, vidéos ou PDF sur des techniques de thérapies plus alternatives par exemple) et de bonus audios.

Marion Charzat se réserve le droit de modifier la Plateforme pour la faire évoluer notamment avec son expérience professionnelle et le retour des différents Participants.

### **5.2.2 Durée du Programme**

Le temps pour réaliser le Programme est estimé à quatre mois minimum mais est variable d'un Participant à l'autre et l'accès à la Plateforme est autorisé pour une durée d'un an, sous réserve des cas de suspension temporaire ou de résiliation dont les modalités sont fixées à l'article 6.

### **5.3 Description du Programme personnalisé (Coaching personnalisé)**

#### **5.3.1 Déroulé du Programme**

Le Programme personnalisé (Coaching personnalisé ou « Immersion Work Alive ») est composé de 12 séances de coaching personnalisé d'une durée d'une heure et une séance de bilan. Une fois la Souscription au Programme effectué par paiement en ligne, le Participant reçoit un lien vers la Plateforme avec son identifiant. Le Participant est ensuite invité à configurer un nouveau mot de passe. Le Participant est également invité à contacter Marion Charzat par Canal Télégram pour pouvoir échanger entre chaque séance. Le Participant bénéficiera de bonus personnalisés choisis par Marion Charzat selon le contexte applicable.

#### **5.3.2 Durée du Programme**

Le Participant bénéficiera d'un accès d'un an à la Plateforme de contenus.

Le temps pour réaliser l'entièreté du Programme est estimé entre quatre à six mois.

- **Article 6. Suspension et résiliation des Services de coaching**

#### **6.1. Résiliation des Programmes pour cas de force majeure**

L'article 1218 du code civil énonce qu'il « *y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulte ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1*

- Evénements naturels majeurs ;
- Accident, décès ou maladie grave ;
- Interruption des moyens de communication gérés collectivement.

Pour tout autre cas de force majeure, la Partie devra prouver que la survenance de l'évènement était imprévisible, extérieur et irrésistible.

## **6.2 Résiliation anticipée ou suspension temporaire des Programmes pour tout autre motif par le Participant**

Dans certains cas spécifiques, le Participant pourra suspendre temporairement ou résilier le Programme souscrit.

Les cas spécifiques pour la suspension temporaire du Programme sont les suivants :

Maladie physique ou mentale grave (dépression, burn-out) ou hospitalisation d'un proche (indisponibilité de plusieurs semaines) ou motifs personnels que sont la grossesse pathologique, ou une fausse couche. La liste est limitative.

La suspension temporaire du Programme pourra durer un an maximum à partir de la notification de la suspension par le Participant à Marion Charzat sous réserve d'un justificatif présenté par le Participant.

Dans le cas où le Participant souffrirait d'une maladie grave de nature à restreindre ses capacités physiques et cognitives et qu'aucune amélioration notable dans un délai d'un an après la notification de la suspension du Programme par le Participant n'aurait été constatée, ce dernier pourrait demander la résiliation du Programme. Dans ce seul cas, le Participant pourrait se voir rembourser tout ou partie du Programme sur présentation d'un justificatif. Dans le cas où le Participant aurait déjà suivi une partie des Services de coaching, le remboursement ne pourrait être que partiel.

Par ailleurs, dans le cas où Marion Charzat ne respecterait pas les obligations qui lui incombent eu égard à l'article 9 ci-dessous, le Participant pourrait informer Marion Charzat de sa décision de résiliation anticipée du Programme par tout moyen en évoquant les motifs de cette résiliation.

## **6.3 Résiliation anticipée des Services de coaching par Marion Charzat pour tout autre motif et fin des Programmes**

Les Participants des Programmes, après Souscription, bénéficieront d'un accès à la Plateforme pour une durée d'un an et d'un accès au Canal ou Groupe Télégram pour une même durée.

Marion Charzat se réserve néanmoins le droit de modifier ses offres ou d'y mettre fin. Dans ce cas, elle notifiera par tout moyen au Participant la fin de son accès à la Plateforme ou au Canal ou Groupe Télégram et ce, quatre mois avant la date du terme

pour le Programme en ligne et un an avant la date du terme pour le Programme personnalisé. Ainsi, le Participant bénéficiera du temps nécessaire pour suivre l'entièreté des Programmes choisis conformément à la description à l'article 5.

Par ailleurs, Marion Charzat pourra résilier les Programmes de manière anticipée dans le cas où le Participant concerné n'aurait pas respecté ses obligations eu égard aux articles 7, 9 et 10 ci-dessous. Dans ce cas Marion Charzat informe le Participant de la résiliation anticipée du contrat par tout moyen en évoquant les motifs de cette résiliation.

S'agissant du Coaching cadeau, Marion Charzat se réserve le droit de couper l'accès au Groupe Télégram pour toute contravention à l'article 9 ci-dessous (propos discriminatoires, diffamatoires ou injurieux notamment).

- **Article 7. Modalités de paiement**

### **7.1 Modalité de paiement du Programme en ligne**

La Souscription du Programme en ligne s'effectue directement sur le Site. Les Participants renseignent leur mode de paiement et peuvent choisir de payer en une fois pour 900 euros HT ou en 2 fois soit 450 euros HT/mois.

### **7.2 Modalité de paiement du Programme personnalisé**

La Souscription du Programme personnalisé s'effectue via un lien envoyé par Marion Charzat au Participant. Les Participants renseignent leur mode de paiement et peuvent choisir de payer en une fois pour 3000 euros HT ou en 6 fois pour 500 euros HT/mois.

De manière exceptionnelle, si le lien de paiement envoyé par Marion Charzat était défectueux, le paiement pourrait s'effectuer par virement bancaire après transmission des coordonnées bancaires au Participant par Marion Charzat.

### **7.3 Incidents de Paiements et impayés**

Le paiement peut faire l'objet de règlement échelonné décrit au présent article. Lorsqu'un règlement n'a pas été effectué à son échéance, Marion Charzat se réserve le droit de suspendre l'accès à la Plateforme, au Groupe Télégram ou au Canal Télégram. Dans l'hypothèse, où il n'est pas procédé au règlement dans les sept jours ouvrés suivant l'envoi par Marion Charzat d'une mise en demeure par tout canal de communication que Marion Charzat jugerait approprié, Marion Charzat se réserve le droit de résilier le Programme souscrit dans les conditions prévues à l'article 6.

Pour les Professionnels, le paiement est effectué comptant sous réserve des échelonnement prévus et décrits au point 7.2. Tout paiement non effectué donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorité de 10

points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

- **Article 8. Droit de rétractation**

Conformément à l'article L 221-18 du code de la consommation « *Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L 221-23 à L 221-25. Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour*

*1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 [...] ». L'article L 221-19 du code de la consommation précise le mode de détermination du délai de rétractation : « Conformément au règlement n° 1182/71/CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :*

*1° Le jour où le contrat est conclu ou le jour de la réception du bien n'est pas compté dans le délai mentionné à l'article L. 221-18 ;*

*2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;*

*3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. »*

En acceptant les présentes CGV, le consommateur reconnaît que l'exécution des Programmes prend effet dès la Souscription et commence avant la fin du délai de rétractation. Ainsi, le consommateur qui aura entièrement exécuté le contrat à l'expiration du délai de quatorze jours prévus à l'article L 221-8 du code de la consommation ne disposera plus du droit de rétractation. Dans le cas où les Programmes ne sont pas pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation, le consommateur qui exercerait son droit de rétractation, verse à Marion Charzat un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionné au prix total des Programmes.

- **Article 9. Obligations des Parties**

### **9.1 Obligations des Participants**

Lorsqu'il souscrit à l'un des Programmes, le Participant s'engage à :

- Respecter les règles de vivre ensemble nécessaires au bon déroulement du Programme et partant s'abstenir de formuler toute provocation à la discrimination propos diffamatoire ou injure envers une personne ou un groupe de personnes à raison de son origine, de son appartenance ou non-appartenance, vraie ou

- supposée, à une ethnie, à une nation, une prétendue race ou une religion déterminée et également à raison de son sexe, de son orientation sexuelle ou identité de genre, ou de son handicap ;
- Utiliser l'identifiant et le mot de passe communiqués par Marion Charzat à titre uniquement personnel. Le Programme est à usage exclusif du Participant ;
  - Prendre toutes les précautions pertinentes pour se protéger de tout virus ou cyberattaque.

Dans le cas où le Participant ne respecterait pas les obligations susmentionnées, Marion Charzat se réserve le droit de résilier le Programme dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes CGV.

## **9.2 Obligations de Marion Charzat**

Marion Charzat s'engage à :

- Assurer la confidentialité des informations transmis par les Participants lorsque ceux-ci en font la demande ;
- Faire ses meilleurs efforts pour assurer le coaching des Participants conformément à la description des Programmes de l'article 5.

Par ailleurs, Marion Charzat s'engage à prendre les précautions nécessaires pour protéger la Plateforme de tout virus ou cyberattaque en confiant l'hébergement de la Plateforme à un prestataire dont les compétences sont reconnues.

### **• Article 10. Propriété intellectuelle**

Tous les éléments (photographies, vidéos, dessins, logos, modèles, marques, textes, données etc...) présents sur le Site et sur la Plateforme ainsi que tous autres contenus/adaptations figurant sur le Site et sur la Plateforme sous quelque format que ce soit sont protégés par la législation en vigueur notamment sur le droit d'auteur, dessins et modèles ainsi que le droit des marques et le droit des brevets, et sont la propriété de Marion Charzat.

Toute reproduction, diffusion, utilisation, adaptation, traduction, commercialisation, partielle ou intégrale, quelle qu'en soit la fin, est interdite, sauf accord préalable et écrit de la part de Marion Charzat, et exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires.

### **• Article 11. Confidentialité et protection des données à caractère personnel**

Marion Charzat, dans le cadre de l'exécution de ses prestations de service, s'engage à se conformer à toutes les obligations légales et réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi du 6 janvier 1978 dans sa dernière

version modifiée dite Loi Informatique et Libertés et le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le « RGPD »).

Marion Charzat est responsable de traitement au sens du RGPD. Les données traitées sont des données d'identification. Les finalités de la collecte des données sont : la Souscription aux Programmes, l'enregistrement des séances d'accompagnement ou encore le déploiement d'une newsletter. La durée de conservation des données est établie par Marion Charzat conformément aux dispositions légales en vigueur. Les Participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de leurs données. Pour toute question relative à la protection des données à caractère personnel, le Participant peut contacter Marion Charzat à l'adresse : [contact@marioncharzat.com](mailto:contact@marioncharzat.com). Si la réponse qui leur est adressée est insatisfaisante ou en l'absence de réponse depuis plus d'un mois, les Participants peuvent adresser une plainte auprès de la CNIL soit via le téléservice de plainte en ligne à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal en écrivant à :

CNIL – Service des Plaintes – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

- **Article 12. Droit applicable et règlement des litiges**

Les présentes CGV seront exécutées et interprétées conformément au droit français. En cas de litige, les Parties font leurs meilleurs efforts pour le régler de manière amiable. Lorsque le Participant adresse une réclamation écrite à Marion Charzat et que les suites données à celle-ci ne lui donnent pas satisfaction, il peut recourir, dans le délai d'un an à compter de ladite réclamation, au dispositif gratuit de médiation de la consommation. En application des articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, l'entité de médiation retenue par Marion Charzat est :

Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C)

Adresse postale : 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris

Téléphone : 01 89 47 00 14

<https://www.cm2c.net>

Faute de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes et, si la loi le permet, devant les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

## ANNEXE I

### FORMULAIRE DE RETRACTATION EN CAS DE CONCLUSION DU CONTRAT A DISTANCE

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du Programme)

A l'attention de Marion Charzat, située 37-39 rue Dareau bâtiment B 75014 Paris,  
[contact@marioncharzat.com](mailto:contact@marioncharzat.com) :

Je vous notifie par la présente ma rétractation au Programme souscrit auprès de Marion Charzat contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

- Coaching en ligne
- Coaching individuel

Souscrit le :

Nom du Participant :

Adresse du Participant :

Date :

Signature :